

CONCOURS D'AGENT·E DE MAITRISE TERRITORIAL·E

SESSION 2021

I - LE CONCOURS D'AGENT·E DE MAITRISE TERRITORIAL·E

A) Les missions des agent·es de maîtrise territorial·e

Conformément au décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agent.es de maîtrise territoriaux.ales, les agent·es de maîtrise sont chargé·es de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneur·es ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ainsi que la transmission à ces mêmes agent·es des instructions d'ordre technique émanant de supérieur·es hiérarchiques.

Ils/elles peuvent également participer, notamment dans les domaines de l'exploitation des routes, voies navigables et ports maritimes, à la direction et à l'exécution de travaux, ainsi qu'à la réalisation et à la mise en œuvre du métré des ouvrages, des calques, plans, maquettes, cartes et dessins nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues.

Les agent·es de maîtrise titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou du certificat d'aptitude professionnelle accompagnant·e éducatif·ve petite enfance ou ceux/celles qui justifient de trois années de services accomplis dans le cadre d'emplois des agent·es territoriaux·ales spécialisé·es des écoles maternelles peuvent être chargé·es de la coordination de fonctionnaires appartenant à ce cadre d'emplois ou à celui des adjoint·es techniques territoriaux·ales. Ils/elles participent, le cas échéant, à la mise en œuvre des missions de ces agent·es.

B) Les conditions d'accès au concours

Le concours interne était ouvert, pour 60 % au plus des postes mis au concours, aux fonctionnaires et agent.es publics.ques, ainsi qu'aux agent.es en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidat.es devaient justifier au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent.e territorial.e spécialisé.e des écoles maternelles, compte non tenu des

périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Le concours externe était ouvert, pour 20 % au moins des postes mis au concours, aux candidat.es titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.

Le troisième concours était ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours, aux candidat.es justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

C) Le calendrier

Périodes d'inscription	Du 8 septembre au 14 octobre 2020
Date limite de retour des dossiers	22 octobre 2020
Epreuves écrites d'admissibilité	21 janvier 2021
Jury d'admissibilité	14 avril 2021
Epreuves d'admission	17 au 21 mai 2021
Jury d'admission	30 juin 2021

Ce concours était organisé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et pour le Centre de gestion du Pas-De-Calais.

Le nombre des postes ouverts était de 185, répartis de la façon suivante :

Spécialités	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	15	25	10	50
Logistique et sécurité	8	16	6	30
Environnement, hygiène	7	13	5	25
Espaces naturels, espaces verts	8	16	6	30
Restauration	8	16	6	30
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines		20		20
TOTAL	46	106	33	185

D) Inscriptions

802 candidat·es se sont inscrit·es et 666 ont été admis·es à concourir, réparti·es comme suit :

	Nombre de postes (185)	Nombre d'inscrit·es (802)	Admis·es à concourir (666)	%
CONCOURS EXTERNE	46	249	199	29.88%
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	15	111	91	45.73%
Environnement, hygiène	7	28	22	11.06%
Espaces naturels, espaces verts	8	54	43	21.61%
Logistique et sécurité	8	33	23	11.56%
Restauration	8	23	20	12.06%
CONCOURS INTERNE	106	505	430	64.56%
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	25	166	141	32.79%
Environnement, hygiène	13	67	55	12.79%
Espaces naturels, espaces verts	16	71	65	18.14%
Logistique et sécurité	16	75	60	13.95%
Restauration	16	77	69	16.05%
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	20	49	40	9.30%
TROISIEME VOIE	33	48	37	5.56%
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	10	21	19	51.35%
Environnement, hygiène	5	6	4	10.81%
Espaces naturels, espaces verts	6	5	3	8.11%
Logistique et sécurité	6	15	11	29.73%
Restauration	6	1	0	0%

II - CANDIDAT·ES

A) REPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'AGES

Les candidat·es admis·es à concourir étaient au nombre de 666. Plus de $\frac{3}{4}$ des candidat·es étaient des hommes (532).

Si les hommes constituent une forte majorité des effectifs au sein de chaque spécialité, quelques exceptions sont à relever : 50% des effectifs de la spécialité *restauration* et de la spécialité *environnement, hygiène* du concours externe sont

féminins. En outre, avec 39 candidates admises à concourir contre 1 seul candidat homme, la spécialité *hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines* du concours interne inverse la tendance et mobilise une majorité de candidatures féminines.

REPARTITION FEMMES/HOMMES DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR					
Voies d'accès	Spécialités	Femmes	%	Hommes	%
Externe	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	6	6.59%	85	93.41%
	Environnement, hygiène	11	50%	11	50%
	Espaces naturels, espaces verts	8	18.60%	35	81.40%
	Logistique et sécurité	2	8.70%	21	91.30%
	Restauration	10	50%	10	50%
	TOTAL (199)	37	18.59%	162	81.41%
Interne	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	1	0.71%	140	99.29%
	Environnement, hygiène	14	25.45%	41	74.55%
	Espaces naturels, espaces verts	7	10.77%	58	89.23%
	Logistique et sécurité	5	8.33%	55	91.67%
	Restauration	28	40.58%	41	59.42%
	Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	39	97.5%	1	2.5%
	TOTAL (430)	94	21.86%	336	78.14%

3ème voie	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	2	10.53%	17	89.47%
	Environnement, hygiène	0	0%	4	100%
	Espaces naturels, espaces verts	0	0%	3	100%
	Logistique et sécurité	1	9.09%	10	90.91%
	Restauration	0	0%	0	0%
	Total (37)	3	8.11%	34	91.89%
TOTAL (666)		134 (20.12%)		532 (79.88%)	

Toutes voies confondues, les admis·es à concourir les plus nombreux·ses étaient agé·es de 30 à 39 ans.

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE		
TRANCHES D'AGE	NOMBRE	%
20 ans et moins	2	0.30%
20 à 29 ans	140	21.02%
30 à 39 ans	270	40.54%
40 à 49 ans	191	28.68%
50 ET +	63	9.46%
TOTAL	666	100%

Parmi les candidat·es admis·es à concourir pour le concours externe et interne, les plus nombreux·ses étaient les personnes ayant entre 30 et 39 ans. Pour le troisième concours, les plus nombreux·ses avaient entre 40 et 49 ans.

	Tranches d'âge					%				
	20 ans et -	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 et +	20 ans et -	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 et +
CONCOURS EXTERNE (199)	2	62	87	44	4	1.01%	31.16%	43.72%	22.11%	2.01%
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	1	24	39	24	3	1.10%	26.37%	42.86%	26.37%	3.30%
Environnement, hygiène	0	7	9	6	0	0%	31.82%	40.91%	27.27%	0%
Espaces naturels, espaces verts	1	19	16	6	1	2.33%	44.19%	37.21%	13.95%	2.33%
Logistique et sécurité	0	7	12	4	0	0%	30.43%	52.17%	17.39%	0%
Restauration	0	5	11	4	0	0%	25%	66%	24%	0%

CONCOURS INTERNE (430)	0	76	171	130	53	0%	17.67%	39.77%	30.23%	12.57%
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	0	24	63	38	16	0%	17.02%	45.57%	26.95%	11.35%
Environnement, hygiène	0	6	24	18	7	0%	10.91%	43.64%	32.73%	12.73%
Espaces naturels, espaces verts	0	19	30	13	3	0%	29.23%	46.15%	20%	4.62%
Logistique et sécurité	0	9	24	16	11	0%	15%	40.8%	26.67%	18.33%
Restauration	0	14	21	26	8	0%	20.29%	30.43%	37.68%	11.59%
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	0	4	9	19	8	0%	10%	22.5%	47.5%	20%
TROISIEME VOIE (37)	0	2	2	17	6	0%	6.49%	6.49%	45.95%	16.22%
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	0	0	6	11	2	0%	0%	31.58%	57.89%	10.53%
Environnement, hygiène	0	1	1	1	1	0%	25%	25%	25%	25%
Espaces naturels, espaces verts	0	0	1	1	1	0%	0%	33.33%	33.33%	33.33%
Logistique et sécurité	0	1	4	4	2	0%	9.09%	36.36%	36.36%	18.18%
Restauration	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%

B) ORIGINE GEOGRAPHIQUE

De manière générale, les candidat·es admis·es à concourir étaient majoritairement domicilié·es dans la région des Hauts-de-France, ce qui est cohérent par rapport à l'organisation régionale de ce concours.

REPARTITION DES ADMIS·ES A CONCOURIR SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE		
DEPARTEMENTS D'ORIGINE	Nombre	%
Aisne (02)	5	0.75%
Alpes-Maritimes (06)	2	0.30%
Ardèche (07)	2	0.30%
Ardennes (08)	4	0.60%
Eure (27)	1	0.15%
Gironde (33)	1	0.15%
Haute-Garonne (31)	1	0.15%
Hauts-de-Seine (92)	1	0.15%
Hérault (34)	1	0.15%
Ille-et-Vilaine (35)	1	0.15%
Marne (51)	3	0.45%
Nord (59)	463	69.52%
Oise (60)	7	1.05%
Paris (75)	1	0.15%

Pas-de-Calais (62)	149	22.37%
Puy-de-Dôme (63)	1	0.15%
Rhône (69)	3	0.45%
Seine-Maritime (76)	1	0.15%
Seine-Saint-Denis (93)	1	0.15%
Somme (80)	16	2.40%
Var (83)	1	0.15%
Vienne (86)	1	0.15%
TOTAL	666	100%

C) NIVEAU DE DIPLOMES ET PREPARATION

La majorité des candidat·es admis·es à concourir en interne et pour le troisième concours était au minimum titulaire d'un diplôme de niveau 3 (équivalence d'un BEP, CAP ou du Brevet) tandis que les candidat·es admis·es à concourir en externe étaient majoritairement titulaires d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat), ce qui correspond au niveau de diplôme exigé pour présenter ce concours externe.

REPARTITION PAR NIVEAU DE DIPLÔME DES ADMIS-ES A CONCOURIR						
	Externe	%	Interne	%	3 ^{ème} voie	%
Non précisé	18	9.05%	28	6.51%	2	5.41%
Reconnaissance de l'expérience professionnelle	0	0%	1	0.23%	1	2.70%
Père et mère de 3 enfants	2	1.01%	2	0.47%	2	5.41%
Sportif de haut niveau	0	0%	1	0.23%	0	0%
Validation des acquis de l'expérience	2	1.01%	0	0%	0	0%
Niveau 1 (aucun)	0	0%	16	3.72%	4	10.81%
Niveau 2 (anciennement niveau V bis)	1	0.50%	6	1.40%	0	0%
Niveau 3 (BEP, CAP, Brevet)	60	30.15%	237	55.12%	18	48.65%
Niveau 4 (BAC)	69	34.67%	103	23.95%	5	13.51%
Niveau 5 (BTS/DUT/DEUG)	31	15.58%	27	6.28%	5	13.51%
Niveau 6 (Licence, maîtrise)	13	6.53%	8	1.86%	0	0%
Niveau 7 (Master, DESS, DEA)	3	1.51%	1	0.23%	0	0%
Niveau 8 (Doctorat)	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	199	100%	430	100%	37	100%

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR QUI ONT SUIVI UNE PREPARATION						
PREPARATION	Externe	%	Interne	%	3 ^{ème} voie	%
CNFPT	16	8.04%	94	21.86%	7	18.92%
Préparation personnelle	146	73.37%	243	56.51%	23	62.16%
Autres	8	4.02%	19	4.42%	2	5.41%
Non précisé	29	14.57%	74	17.21%	5	13.51%
TOTAL	199	100%	430	100%	37	100%

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR SELON LA SOURCE D'INFORMATION SUR LE CONCOURS						
SOURCE	Externe	%	Interne	%	3 ^{ème} voie	%
Bouche à oreille	50	25.13%	71	16.51%	9	24.32%
Calendrier concours	87	43.72%	228	53.02%	17	45.95%
Journal Officiel	0	0%	1	0.23%	0	0%
Site internet du CDG59	21	10.55%	71	16.51%	3	8.11%
Forum	0	0%	2	0.55%	0	0%
Autres	23	11.56%	31	7.21%	5	13.51%
Non précisé	18	9.05%	26	6.05%	3	8.11%
TOTAL	199	100%	430	100%	37	100%

III - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A) DEROULEMENT

Les candidat·es admis·es à concourir ont subi les épreuves écrites d'admissibilité suivantes :

❖ En externe :

1° Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un.e agent.e de maîtrise territorial.e dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle la/le candidat.e concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ;

2° Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques (durée : deux heures ; coefficient 2).

❖ En interne :

1° Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un.e agent.e de maîtrise territorial.e dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le/la candidat.e concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ;

2° Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le/la candidat.e concourt, implique de façon courante (durée : deux heures ; coefficient 2).

❖ **Pour le troisième concours :**

1° Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un.e agent.e de maîtrise territorial.e dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le/la candidat.e concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ;

2° Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle la/le candidat.e concourt, implique de façon courante (durée : deux heures ; coefficient 2).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du/de la candidat.e.

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 21 janvier 2021 au centre de concours et d'examens Pierre Mauroy à Lezennes (59).

Se sont présentés :

Voies d'accès	Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es admis·es à concourir	%	Candidat·es présent·es	Taux de participation
Externe	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	15	91	45.73%	77	84.62%
	Environnement, hygiène	7	22	11.06%	17	77.27%
	Espaces naturels, espaces verts	8	43	21.61%	33	76.74%
	Logistique et sécurité	8	23	11.56%	18	78.26%
	Restauration	8	20	10.05%	15	75%
	Total	46	199	29.88%	160	80.40%

Interne	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	25	141	32.79%	121	85.82%
	Environnement, hygiène	13	55	12.79%	48	87.27%
	Espaces naturels, espaces verts	16	65	15.12%	59	90.77%
	Logistique et sécurité	16	60	13.95%	54	90%
	Restauration	16	69	16.05%	63	91.30%
	Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	20	40	9.30%	35	87.5%
	Total	106	430	64.56%	380	88.37%
3ème voie	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	10	19	51.35%	16	84.21%
	Environnement, hygiène	5	4	10.81%	3	75%
	Espaces naturels, espaces verts	6	3	8.11%	3	100%
	Logistique et sécurité	6	11	29.73%	11	100%
	Restauration	6	0	0%	0	0%
	Total	33	37	5.56%	33	89.19%
TOTAL		185	666		573	86.04%

Il est à noter que le taux d'absentéisme le plus important concerne la voie externe : celui-ci atteint près de 20%.

Bilan des corrections :

Il ressort des rapports de correction que les sujets et les épreuves des concours externe, interne et de troisième voie, qui ont été élaborés par la Cellule Nationale Pédagogique, étaient adaptés, d'actualité immédiate et d'enjeux sociétaux.

Quelques très bon·nes candidat·es réussissaient à se démarquer tandis qu'une majorité de candidat·es avait un faible niveau.

D'une manière générale, les correcteur·rices ont constaté un manque évident de préparation, de travail personnel et de connaissance du métier.

Les correcteur·rices ont relevé un certain nombre de faiblesses :

- des thèmes en relation avec l'actualité ne sont pas connus ou maîtrisés,
- quelques méconnaissances sur la diversité des corps de métiers (notamment pour la spécialité bâtiments, travaux publics),
- un manque de perspective, de prise de hauteur par rapport aux sujets, d'analyse globale et de projection ;
- des lacunes en matière de syntaxe et d'orthographe.

Les correcteur·rices ont formulé les observations et conseils suivants à destination des candidat·es :

- se former aux épreuves (travailler le programme, consulter les annales, lire des revues spécialisées) ;
- favoriser la réflexion, réussir à se dégager du sujet pour réfléchir sur le sens du sujet ou des questions ;
- employer les vocables appropriés et couramment utilisés au sein de la profession.

B) RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Les moyennes générales par voie de concours sont les suivantes :

NATURE DE L'ÉPREUVE		Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes $\leq$ à 10
Concours externe		9.10	16.25	2.75	58	188
Résolution d'un cas pratique	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	5.94	15	0	34	69
	Environnement, hygiène	9.59	15	4	2	10
	Espaces naturels, espaces verts	8.91	15.25	2.50	3	23
	Logistique et sécurité	5.26	10	1.25	9	18
	Restauration	8.12	15	4.50	2	13
Mathématiques	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	13.59	19.75	4.25	2	18
	Environnement, hygiène	10.26	18	3.50	2	10
	Espaces naturels, espaces verts	12.58	20	1.50	1	12
	Logistique et sécurité	10.76	17.50	4.25	1	8
	Restauration	9.90	16.50	2.75	2	7
Concours interne		7.70	16.30	0	153	542
Résolution d'un cas pratique	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	5.13	14.50	0	60	115
	Environnement, hygiène	8.06	14	1.50	11	36
	Espaces naturels, espaces verts	7.81	13.25	2	8	47
	Logistique et sécurité	4.49	9.25	0.75	32	54
	Restauration	8.68	15.50	3	5	42
	Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	9.92	15.25	3.50	2	19
Vérification des connaissances techniques	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	8.58	16.50	0	5	89
	Environnement, hygiène	11.64	17.50	3.25	1	17
	Espaces naturels, espaces verts	6.83	13.50	0.75	21	46
	Logistique et sécurité	8.50	13.75	3.75	6	40
	Restauration	12.24	17.50	5	0	14
	Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	8.94	14.25	4.25	2	23

Troisième concours		7.87	13.30	3.45	12	46
Résolution d'un cas pratique	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	5.67	13	2	6	15
	Environnement, hygiène	8.17	9.75	5.50	0	3
	Espaces naturels, espaces verts	7.08	9.50	4.75	1	3
	Logistique et sécurité	6.52	11	2.25	3	9
	Restauration	/	/	/	/	/
Vérification des connaissances techniques	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	9.27	13.25	6.50	0	10
	Environnement, hygiène	13.17	15.25	11	0	0
	Espaces naturels, espaces verts	7.67	12	3	1	2
	Logistique et sécurité	11.48	16.75	5.25	1	4
	Restauration	/	/	/	/	/

Pour chacun des concours (externe, interne et troisième voie), le jury a arrêté la liste des candidat·es admissibles, d'après le total des points qu'ils·elles ont obtenu à l'ensemble des épreuves d'admissibilité, lors du jury d'admissibilité qui a eu lieu le 14 avril 2021.

Pour le concours externe :

Spécialités	Postes	Candidat·es Admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Seuil d'admissibilité	Candidat·es admissibles
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	15	91	77	8,30	35
Logistique et sécurité	8	23	18	8,70	7
Environnement, hygiène	7	22	17	9,40	11
Espaces naturels, espaces verts	8	43	33	8,25	26
Restauration	8	20	15	8,50	10
TOTAL	46	199	160		89

Soit un nombre total de 89 candidat·es admissibles

Il est à noter qu'une copie a été jugée identifiée par le jury, le/la candidat·e a donc été éliminé·e.

Pour le concours interne :

Spécialités	Postes	Candidat·es Admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Seuil d'admissibilité	Candidat·es admissibles
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	25	141	121	8	29
Logistique et sécurité	16	60	54	8,55	9
Environnement, hygiène	13	55	48	8	33
Espaces naturels, espaces verts	16	65	59	8,25	27
Restauration	16	69	63	8,25	45
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	20	40	35	8,75	26
TOTAL	106	430	380		169

Soit un nombre total de 169 candidat·es admissibles.

Il est à noter que cinq copies ont été jugées identifiées par le jury, les candidat·es ont donc été éliminé·es.

Pour le troisième concours :

Spécialités	Postes	Candidat·es Admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Seuil d'admissibilité	Candidat·es admissibles
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	10	19	16	8,25	5
Logistique et sécurité	6	11	11	8,25	6
Environnement, hygiène	5	4	3	8,60	3
Espaces naturels, espaces verts	6	3	3	8,90	2
Restauration	6	0	0	/	/
TOTAL	33	37	33		16

Soit un nombre total de 16 candidat·es admissibles.

IV - EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A) DEROULEMENT

Les épreuves d'admission :

En externe :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien visant à apprécier la capacité du.de la candidat.e à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il/elle est appelé.e à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 4).

En interne :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du.de la candidat.e sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du.de la candidat.e, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

Pour le troisième concours :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du.de la candidat.e. Cet entretien a pour point de départ un exposé du.de la candidat.e sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du.de la candidat.e, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

Dates des épreuves d'admission :

Celles-ci se sont déroulées du 17 au 21 mai 2021 au centre de concours et d'examens Pierre Mauroy à Lezennes (59).

- **Retour sur les épreuves orales d'admission :**

- **Quant à la préparation des candidat·es**

De manière générale, les candidat·es ont préparé leur exposé, seule une petite minorité n'avait pas travaillé l'épreuve. La préparation des candidat·es a pu paraître meilleure sur la forme que sur le fond. Il est nécessaire de consulter la note de cadrage pour connaître les attendus de l'épreuve et bien gérer son temps.

Globalement les candidat·es se sont préparé·es, certain·es ont suivi plusieurs formations, mais des difficultés persistent sur les connaissances de l'environnement territorial. Celles-ci doivent impérativement être approfondies et tout simplement travaillées.

- **Quant au niveau des candidat·es**

Le niveau est très hétérogène, il y a d'excellent·es candidat·es mais aussi de très moyen·es. Certain·es candidat·es sont très diplômé·es, toutefois le niveau des candidat·es à l'oral est insuffisant par rapport aux diplômes obtenus et acquis.

De manière générale, les candidat·es manquent de curiosité et d'appétence pour des fonctions d'encadrement sans connaissances réelles dans le domaine de l'encadrement.

De même, le niveau est jugé insuffisant sur l'ouverture de la fonction publique territoriale : beaucoup de candidat·es ont du mal à s'extraire de leur environnement professionnel. L'environnement territorial reste le point à conforter.

B) RESULTATS D'ADMISSION

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination de la/du candidat·e.

Un·e candidat·e ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Pour chacun des concours, le jury souverain détermine le nombre total de points

nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidat·es autorisé·es à se présenter aux épreuves d'admission du concours d'attaché·e territorial·e.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, dans la limite des places mises aux concours, la liste d'admission du concours d'agent·e de maîtrise.

Cette liste est distincte pour chacun des concours et fait mention de la spécialité choisie par le candidat.

En cas de partage égal des voix, la voix de la/du président·e est prépondérante »

Pour la voie externe :

Spécialités	Postes	Candidat·es admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Seuil d'admissibilité	Candidat·es admissibles	Candidat·es présent·es	Seuil d'admission	Candidat·es admis·es
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	15	91	77	8,30	35	34	10,19	26
Logistique et sécurité	8	23	18	8,70	7	7	11,17	3
Environnement, hygiène	7	22	17	9,40	11	11	11,58	8
Espaces naturels, espaces verts	8	43	33	8,25	26	26	12,11	13
Restauration	8	20	15	8,50	10	10	10,69	6
TOTAL	46	199	160		89	88		56

Soit un nombre total de 56 candidat·es admis·es.

Pour la voie interne :

Spécialités	Postes	Candidat·es Admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Seuil d'admissibilité	Candidat·es admissibles	Candidat·es présent·es	Seuil d'admission	Candidat·es admis·es
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	25	141	121	8	29	28	10	18
Logistique et sécurité	16	60	54	8,55	9	9	10	4
Environnement, hygiène	13	55	48	8	33	32	12,19	15
Espaces naturels, espaces verts	16	65	59	8,25	27	27	11,47	16
Restauration	16	69	63	8,25	45	43	10,64	24
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	20	40	35	8,75	26	26	10,06	14
TOTAL	106	430	380		169	165		91

Soit un nombre total de 91 candidat·es admis·es.

Pour le troisième concours :

Spécialités	Postes	Candidat·es Admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Seuil d'admissibilité	Candidat·es admissibles	Candidat·es Présent·es	Seuil d'admission	Candidat·es admis·es
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	10	19	16	8,25	5	5	10,39	3
Logistique et sécurité	6	11	11	8,25	6	5	10,14	5
Environnement, hygiène	5	4	3	8,60	3	3	10,11	3
Espaces naturels, espaces verts	6	3	3	8,90	2	2	10,50	1
Restauration	6	0	0	/	/	0		
TOTAL	33	37	33	/	16	15		12

Soit un nombre total de 12 candidat·es admis·es.

Tableau de notes :

NATURE DE L'ÉPREUVE	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes ≤ à 10
Concours externe	11.59	16.11	7.69	1	104
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	11.71	16.11	8.19	1	38
Environnement, hygiène	12.14	14.11	8.42	0	11
Espaces naturels, espaces verts	11.75	15.56	7.92	0	31
Logistique et sécurité	10.30	12.61	7.69	0	12
Restauration	11.02	13.56	8.97	0	12
Concours interne	10.98	16.39	7.19	3	215
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	10.78	16	7.56	0	45
Environnement, hygiène	10.27	15.36	7.22	1	37
Espaces naturels, espaces verts	10.98	14.36	7.50	0	39
Logistique et sécurité	10.36	12.44	8.97	0	15
Restauration	11.45	16.69	7.25	2	43
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	10.27	15.36	7.22	0	36
Troisième concours	11.21	13.22	9.00	0	18
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	10.72	12.47	9.25	0	6
Environnement, hygiène	11.35	11.97	10.11	0	3
Espaces naturels, espaces verts	9.75	10.50	9	0	4
Logistique et sécurité	12.20	13.22	10.14	0	5
Restauration	/	/	/	/	/

Le taux de réussite à l'épreuve d'admission (nombre d'admis·es par rapport au nombre de candidat·es présent·es) pour le concours externe est de 63.64%, de 55.15% pour le concours interne et de 80% pour le troisième concours.

C) PROFIL DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES

○ REPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'AGE

Parmi les 159 lauréat·es :

- 40 sont des femmes, ce qui représente 25.16%.

La part des femmes lauréates est donc supérieure à la part des femmes candidates (20.12%).

- 119 sont des hommes, ce qui représente 74.84%.

Nous retrouvons ainsi une similitude avec la répartition des candidat·es admis·es à concourir : les candidat·es admis·es sont majoritairement des hommes.

Ce constat s'applique à l'ensemble des spécialités, à l'exception de celle correspondant à *l'hygiène et l'accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines* du concours interne pour laquelle 100% des lauréat·es sont des femmes. Cette possibilité pour les agent·es territoriaux·ales spécialisé·es des écoles maternelles d'accéder au cadre d'emploi des agent·es de maîtrise a été instaurée par le décret n° 2018-152 du 1er mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. Cette nouvelle disposition tend à augmenter la proportion des femmes au sein du cadre d'emploi des agent·es de maîtrise territoriaux·ales.

REPARTITION FEMMES/HOMMES DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES					
Voies d'accès	Spécialités	Femmes	%	Hommes	%
Externe	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	1	3.85%	25	96.15%
	Environnement, hygiène	3	37.5%	5	62.5%
	Espaces naturels, espaces verts	3	23.08%	10	76.92%
	Logistique et sécurité	0	0%	3	100%
	Restauration	2	33.33%	4	66.67%
	TOTAL (56)	9	16.07%	47	83.93%

Interne	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	0	0%	18	100%
	Environnement, hygiène	4	26.67%	11	73.33%
	Espaces naturels, espaces verts	2	12.5%	14	87.5%
	Logistique et sécurité	0	0%	4	100%
	Restauration	9	37.5%	15	62.5%
	Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	14	100%	0	0%
	TOTAL (91)	29	31.87%	62	68.13%
3ème voie	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	1	33.33%	2	66.67%
	Environnement, hygiène	0	0%	3	100%
	Espaces naturels, espaces verts	0	0%	1	100%
	Logistique et sécurité	1	20%	4	80%
	Restauration	0	0%	0	0%
	Total (12)	2	16.67%	10	83.33%
TOTAL (159)		40 (25.16%)		119 (74.84%)	

Les candidat·es de la tranche de 30 à 39 ans sont les plus nombreux·ses à avoir été admis·es.

TRANCHES D'ÂGE	NOMBRE	%
Tranche - 20 ans	0	0
Tranche de 20 à 29 ans	41	25.79%
Tranche de 30 à 39 ans	74	46.54%
Tranche de 40 à 49 ans	33	20.75%
Tranche de plus de 50 ans	11	6.92%

Nous retrouvons donc les mêmes proportions que pour les admis·es à concourir : les lauréat·es ont en majorité 30 à 39 ans et près de $\frac{3}{4}$ d'entre eux·elles sont des hommes.

○ **ORIGINE GEOGRAPHIQUE**

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE	REMARQUES
AISNE	3	94.34% des candidat·es admis·es sont originaires de la région
NORD	110	
OISE	2	
PAS DE CALAIS	30	
SOMME	5	
AUTRES DEPARTEMENTS	9	8 départements représentés hors région

○ **FORMATION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES**

FORMATION			
CNFPT	PREPARATION PERSONNELLE	AUTRES	NON PRECISÉ
30	111	5	13

Pour conclure, les membres du jury soulignent que la préparation aux différentes épreuves des concours interne, externe et de troisième voie est indispensable. Les chiffres ci-dessus en témoignent.

Il est donc conseillé aux candidat·es de se « démarquer » les un·es des autres par une mise en valeur, un positionnement, une préparation adaptée.

Fait à Lezennes,
Le 14 juin 2023,

Le Président du jury,
Monsieur François LEQUIBAIN

